

Et sinon, comment Kevin⁷⁵ a-t-il pris votre aventure avec bogoss-for.U ?

CONTRÔLER LA DURÉE DE VIE DES DOCUMENTS MIS EN LIGNE PAR DES ADOS ACCROS AU WEB ? UN ENJEU POUR LEUR AVENIR. AUJOURD'HUI, LES RECRUTEURS FOUILLENT INTERNET ET TOMBENT PARFOIS SUR DES ARCHIVES... EMBARRASSANTES POUR LES CANDIDATS. FAUT-IL INSTAURER UN DROIT À L'OUBLI NUMÉRIQUE ?



virtuellement COMPROMETTANT !

En visite dans un lycée de Virginie, Barack Obama a récemment mis en garde les jeunes Américains : « Faites très attention à ce que vous mettez en ligne sur Facebook. Quoi que vous y fassiez, tôt ou tard, cela émergera dans votre vie. » **Si tout ce que les jeunes postent sur le Net leur revient comme un boomerang**, on peut s'interroger. Quels effets provoqueront alors ces photos dédicacées (dédipix) de fesses et de seins que les adolescentes françaises déposent depuis quelques mois sur la Toile ? « Pour ces jeunes filles, ça ne pose pas de problème aujourd'hui. Mais en ligne, ces images deviennent indélébiles. Et dans dix ans, à l'entrée sur le marché du travail, elles risquent de leur nuire », s'inquiète Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, qui vient d'organiser un colloque à Paris sur l'identité et l'oubli sur Internet. « Il est techniquement impossible de supprimer tous les propos, photos et vidéos mis sur Facebook ou Twitter, car ces informations sont

relayées et dupliquées à l'infini », s'inquiète Alex Türk, le président de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), qui se dit « affolé » par le vide juridique. Les psys, eux, pointent l'absence d'information. « Quand les jeunes mettent en ligne leur intimité, ils n'ont pas conscience qu'ils en sont dépossédés », explique la psychologue Béatrice Copper-Royer*. **Or, leur avenir professionnel peut en pâtir.** Récemment, une étudiante américaine a été évincée d'un entretien d'embauche. Le motif ? Son recruteur l'a vue en photo

sur Facebook, accrochée à une barre de strip-tease à une fête de fin d'année. Et le phénomène grandit. En 2007, selon l'étude du cabinet américain ExecuNet, 85% des DRH auraient « googlé » le nom des postulants avant l'entretien. Et 43% auraient rejeté des CV après la découverte d'informations sur Internet. **Quelles solutions ?** Au niveau technique, quelques pistes existent, comme, par exemple, des fichiers à durée de vie limitée, qui s'autodétruisent au bout de quelques mois. « Il faut aussi établir un cadre légal, explique Alex Türk. Quand on quitte un réseau social, on doit pouvoir effacer toute trace. Pour l'instant, Facebook comme Twitter le refusent. Et comme ces serveurs sont situés sur le sol américain, nous n'y pouvons rien. Il faut donc trouver des accords juridiques entre les États-Unis et l'Europe. » En attendant, Nathalie Kosciusko-Morizet veut parier sur la bonne volonté des acteurs et propose une charte des bonnes pratiques, signées par les géants du Net et les réseaux sociaux, qu'elle espère faire valoir au Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet, qui s'ouvre cette semaine en Égypte. **DALILA KERCHOUCHE**

* Cofondatrice de l'association e-enfance et auteure de « Lâche un peu ton ordinateur » (éd. Albin Michel).

3 CONSEILS À DONNER AUX ENFANTS*

Comment protéger sa "réputation numérique"

UTILISER des pseudonymes.

CRÉER DES ALERTES Google à son nom pour surveiller ce qui se dit et s'écrit à notre sujet.

PRENDRE CONSCIENCE qu'il n'y a rien de privé sur le Net. Tout est, ou peut devenir, public à tout moment.

* Avec Olivier Zara, coach en identité numérique, auteur de « Réussir sa carrière grâce au personal branding » (éd. Eyrolles)